

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 Juillet 2017

L' an 2017 et le 31 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de
SONNET Benoît Maire

Présents : Mmes : DELAITE Catherine, FLORES Dominique, JOURDAIN Patricia, LAMBERT Michèle, MANON Monique, MATHIEU Joëlle, MM : BOUR André, DERRIENNIC Jean-François, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, SONNET Benoît, VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) : Mmes : DEFAUT Ginette, PARENT Anne, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : DOUCET Bruno, VERENNE Henri

Absent(s) : M. LOURDEZ Rémi

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation :

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme FLORES Dominique

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance.

Aucune autre observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

Objet des délibérations

SOMMAIRE

RÉPARTITION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)
SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
TARIFS ECOLE DE MUSIQUE
TARIFS LOCATIONS VELOS
TARIFS SAISON CULTURELLE 2017-2018
CONVENTION A.T.D

réf : 001-JUILLET2017

RÉPARTITION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 2336-1 à L. 2336-7,

Considérant que la Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Considérant les Loïs de Finances successives depuis 2013,

Vu l'arrêté du Préfet des Ardennes n° 2013/248 du 16 mai 2013, portant extension du périmètre de la Communauté aux communes de Revin et Anchamps, à compter du 1^{er} janvier 2014, impactant aussi les indicateurs de la Communauté, servant au calcul pour le prélèvement du FPIC,

Considérant le courrier du Préfet des Ardennes du 22 mai 2017, notifiant le montant et la répartition de droit commun du FPIC pour la Communauté et ses communes membres,

Considérant la délibération n° 2017-07-183 du 12 juillet 2017 du Conseil de Communauté décidant une répartition libre à la majorité des deux tiers,

Entendu le Maire présenter les modalités d'approbation de la répartition libre,

Entendu le Maire présenter la proposition issue des discussions avec le Maire de Chooz, consistant à demander à la commune de Chooz de supporter une partie du prélèvement communal,

Le Conseil de Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la répartition suivante concernant la contribution au FPIC de l'ensemble intercommunal, pour l'année 2017 :

Répartition du FPIC 2017 entre la Communauté et les Communes membres							
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé de droit commun €	Montant prélevé définitif €	Montant reversé de droit commun €	Montant reversé définitif €	Solde de droit commun €	Solde définitif €
8011	ANCHAMPS	2 623	0	2 927	0	-1 304	0
8022	AUBREVES	19 232	0	6 422	0	-12 810	0
8106	CHARNOIS	251	0	1 135	0	-884	0
8122	CHOOZ	326 526	112 663	0	0	-326 526	-112 663
8166	FEPIN	2 625	0	5 020	0	-2 395	0
8175	FOISCHES	1 599	0	2 250	0	-651	0
8183	FROVELLENES	26 921	0	6 457	0	-20 464	0
8185	FUVAÿ	57 517	0	35 473	0	-22 044	0
8190	GIVET	159 601	0	42 207	0	-117 394	0
8207	HAY-SUR- MEUSE	4 255	0	2 644	0	-1 611	0
8214	HARGNIES	5 276	0	7 660	0	-2 384	0
8222	HAYBES	36 994	0	17 426	0	-19 568	0
8228	HIERGES	4 624	0	1 552	0	-3 072	0
8247	LANDRIC-AMPS	2 439	0	1 302	0	-1 137	0
8304	MONTEGY-SUR- MEUSE	1 029	0	1 301	0	-272	0
8353	RANCIENNES	22 012	0	4 477	0	-17 535	0
8363	REVIN	127 126	0	53 404	0	-73 722	0
8426	VIREUX- MOLAIN	41 041	0	9 994	0	-31 047	0
8437	VIREUX- WALLERAND	40 109	0	17 112	0	-22 997	0
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse		1 936 454	2 717 937	492 523	720 019	-1 443 931	-1 697 918
TOTAL		2 830 900	2 830 900	720 019	720 019	-2 110 881	-2 110 881

A l'unanimité (Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 002-JUILLET2017

CONVENTION A.T.D

Monsieur le Maire rappelle qu'en janvier 2015, la Commune a donné un accord de principe pour l'adhésion à l'Agence Technique Départementale.

La Commune a versé une cotisation de 2039,00 € en 2015 et 1992,00 € en 2016.

L'A.T.D a fait une étude pour la création d'un parcours de santé à la maison des randonnées à laquelle la Commune n'a pas donné suite en raison de l'estimation d'un coût des travaux trop élevé.

Le Maire explique que les missions d'assistance proposées ne correspondent pas forcément aux besoins de la Commune.

Le Maire propose de suspendre l'adhésion à compter du 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de suspendre l'adhésion à l'Agence Technique Départementale à compter du 1er janvier 2018.

A l'unanimité (Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 003-JUILLET2017

SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le maire expose à l'assemblée,

L'association L'Amicale des Sapeurs Pompiers a pris en charge les tickets des manèges offerts aux enfants lors de la fête patronale.

Le maire propose de lui reverser les 555,00 € dépensés sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser une subvention exceptionnelle de 555,00 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

A l'unanimité (Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 004-JUILLET2017

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a voté les tarifs de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2017-2018, comme suit :

TARIF A	Par enfant/ trimestre
	<i>Tarifs proposés</i>
1 enfant	12 €
2 enfants	10 €
3 enfants et plus	8 €

Tarif A

Le tarif A est appliqué pour tout élève pratiquant une formation instrumentale ou orchestrale (cours en groupe). Ex : le solfège, l'orchestre, le djembé ou la Battucada.

TARIF B	Par enfant/ trimestre
	<i>Tarifs proposés</i>
1 enfant	14 €
2 enfants	12 €
3 enfants et plus	10 €

Tarif B

Le tarif B est appliqué pour tout élève en apprentissage d'un instrument avec un professeur.

Ex : cours de trompette ou de batterie.

LOCATION	Par enfant/ trimestre
	<i>Tarifs proposés</i>
Pour 1 instrument	11 €
Instrument supplémentaire	9 €

Le tarif pour l'ensemble vocal est de 15€ par personne et par trimestre.

A l'unanimité (Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 005-JUILLET2017

TARIFS LOCATIONS VELOS

En raison de demandes de location des vélos à l'heure, **Le Maire propose** d'ajouter aux tarifs existants la location à l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte d'ajouter la location des vélos à l'heure et valide les tarifs :

Adulte : 3,50€ par heure

Enfant : 2,00€ par heure

Tandem : 5,00€ par heure

A l'unanimité (Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 006-JUILLET2017

TARIFS SAISON CULTURELLE 2017-2018

Le maire explique que le premier spectacle de la saison culturelle aura lieu le jeudi 5 octobre 2017.

Le prix d'entrée des spectacles pour 2016/2017 était à 5,70€.

Monsieur le Maire propose de le ramener à 5,50€.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal fixe le prix d'entrée à 6,00 € pour les adultes et 2,00€ pour les enfants.

A la majorité (Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 1)

Informations diverses :

Le Maire explique que les rythmes scolaires sont maintenus car compte tenu des différents bilans et en particulier du dernier, ces activités semblent être importantes pour le développement des enfants et qu'il faut prendre le temps de réfléchir avant de les arrêter. Ce sujet sera étudié pour la rentrée 2018/2019. Il n'a pas d'information sur la pétition qui a circulé à propos du retour à la semaine à 4 jours

Mme JOURDAIN explique que revenir à la semaine de 4 jours pourrait être bien en maintenant des activités le mercredi matin. Ainsi les parents pourraient choisir entre garder les enfants à la maison ou les inscrire aux activités du mercredi.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil des Sages de la séance du 27 avril 2017.

M. le Maire informe :

- que le jury des Maisons Fleuries effectuera sa tournée le 07 août 2017 à 14h00.

- qu'il y aura une journée portes ouvertes de la Fonte Ardennaise le 09 septembre 2017. Il prend note que Mmes : Dominique FLORES, Patricia JOURDAIN, Michèle LAMBERT, Marie CUNIN, M : Jean-Pol VILLEVAL sont intéressés.

- que le Centre de Loisirs a débuté ce jour et qu'il y a 27 inscrits.

M. le Maire transmet à chaque élus une information sur le droit individuel à la formation des élus.

Mme DELAITE informe le Conseil Municipal des nuisances sonores subies depuis que l'Hôtel Restaurant le Saint Hubert à changé de système d'aspiration. Le Maire lui suggère d'en avertir les gérants par courrier. Il précise que la mairie va se renseigner sur ce qu'il y a à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

En mairie, le 16/08/2017

Le Maire

Benoît SONNET



